



Objet de la Délibération

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

—————
Séance Publique du 11 février 2020
—————

Suite à la convocation en date du 3 février 2020, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mardi 11 février 2020 à 17 heures 30, à l'auditorium de l'Espace de Découverte du Cheval à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Présents :

Mme Gaël LE SAOUT, M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, M. Jean-Rémy KERVARREC, Mme Armelle NICOLAS, Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART.

Absents excusés :

Mme Anne GALLO, Mme Anne-Maud GOUJON, Mme Gisèle GUILBART.

A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant : M. Frédéric TOUSSAINT

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

**SEANCE DU COMITE
DU 11 FEVRIER 2020**

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Après l'arrêté des comptes, l'assemblée délibérante procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Le compte administratif 2019 du syndicat mixte du Haras National d'Hennebont, approuvé par délibération du 11 février 2020, présentant un excédent de fonctionnement de + 391 271,69 € et un excédent de la section d'investissement, après reports, de + 92 413,62 €, il est proposé au Comité de reprendre la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 391 271,69 € sur l'exercice 2020 en report à nouveau créancier au compte 002.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire du compte administratif 2019 en report à nouveau créancier au compte 002 pour l'intégralité de son montant, soit 391 271,69 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


André HARTEREAU